



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 8 - 2022

L'an deux mille vingt deux, le 4 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc**, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2022

PRESENTS : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – SAINT-MAXENT Aude – MARIE-OLIVE Julie – JORGé Thierry – CALIZZANO Mathieu – DION Daniel

EXCUSES : MARSZAN Véronique – LAHAYE Françoise – SUBRENAT Valérie

SECRETAIRE : MME GORGE Christine

Madame LAHAYE Françoise et Madame SUBRENAT Valérie ont donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
10	7	9	2	9	9	0	0

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire :

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté = + 233 247.08
- Excédent d'investissement antérieur reporté = + 25 338.21

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2021

- Solde d'exécution de l'exercice : - 26 878.26
- Solde d'exécution cumulé = - 1540.05

Restes à réaliser au 31/12 2021 :

Dépenses = 184 500.00

Recettes = 122 440.00

Solde des restes à réaliser = - 62 060.00

Besoin de financement de la section d'investissement

- Rappel du solde d'exécution cumulé : - 1540.05
- Rappel du solde des restes à réaliser : - 62 060.00
- Besoin de financement total = 63 600.05

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice : 21 600.76
- Résultat antérieur : + 233 247.08
- **Total à affecter** : + 254 847.84

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement – compte 1068 = 63 600.05 €
- 2) Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2022 – ligne 002 = 191 247.79 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 06 avril 2022

Le Maire,
Marc CHAMPAUD





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 9 – 2022

L'an deux mille vingt deux, le 4 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. **CHAMPAUD Marc**, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2022

PRESENTS : MM **CHAMPAUD Marc** – **GORGE Christine** – **SAINT-MAXENT Aude** – **MARIE-OLIVE Julie** – **JORGé Thierry** – **CALIZZANO Mathieu** – **DION Daniel**

EXCUSES : **MARSZAN Véronique** – **LAHAYE Françoise** – **SUBRENAT Valérie**

SECRETAIRE : **MME GORGE Christine**

Madame **LAHAYE Françoise** et Madame **SUBRENAT Valérie** ont donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
10	7	9	2	9	9	0	0

OBJET : **FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES 2 TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote des taux des deux taxes directes locales pour l'année 2022.

Il présente l'état de notification faisant apparaître les bases prévisionnelles, les plafonds à ne pas dépasser, les taux votés pour l'année 2021 ainsi que le produit fiscal attendu.

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition pour l'année 2022 tels que présentés ci-dessous :

TAXES	TAUX 2021	TAUX 2022
- FONCIERE BÂTI	32.52	32.52
- FONCIERE NON BÂTI	84.58	84.58

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Augne, le 6 avril 2022.

Le Maire,
Marc CHAMPAUD





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 10 - 2022

L'an deux mille vingt deux, le 4 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2022

PRESENTS : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – SAINT-MAXENT Aude – MARIE-OLIVE Julie – JORGé Thierry – CALIZZANO Mathieu – DION Daniel

EXCUSES : MARSZAN Véronique – LAHAYE Françoise – SUBRENAT Valérie

SECRETAIRE : MME GORGE Christine

Madame LAHAYE Françoise et Madame SUBRENAT Valérie ont donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
10	7	9	2	9	9	0	0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2022 équilibré en recettes et en dépenses :

- **section de fonctionnement : 385 718.79 €**
- **section d'investissement : 417 736.84 €**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 6 avril 2022.

Le Maire,

Marc CHAMPAUD



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 11 – 2022

L'an deux mille vingt deux, le 4 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2022

PRESENTS : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – SAINT-MAXENT Aude – MARIE-OLIVE Julie – JORGé Thierry – CALIZZANO Mathieu – DION Daniel

EXCUSES : MARSZAN Véronique – LAHAYE Françoise – SUBRENAT Valérie

SECRETARE : MME GORGE Christine

Madame LAHAYE Françoise et Madame SUBRENAT Valérie ont donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
10	7	9	2	9	9	0	0

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AU VILLAGE DE VERVIALLE

Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Vienne

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les travaux d'enfouissement de réseaux sur le bourg d'Augne ont été réalisés en 2018 et que les travaux d'enfouissement des réseaux au village de Vervialle étaient inscrits pour une réalisation en 2023.

Le SEHV a programmé la réalisation des travaux pour septembre 2022 ; monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis détaillé établi par le SEHV.

Le montant des travaux s'élève à 27 943.16 € H.T. soit 33 531.79 € T.T.C..

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de travaux d'enfouissement des réseaux au village de Vervialle pour un montant de 27 943.16 € H.T..
- **Sollicite** auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne l'attribution d'une subvention pour ce projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 6 avril 2022

LE MAIRE,




Marc CHAMPAUD



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 12 – 2022

L'an deux mille vingt deux, le 4 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc**, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2022

PRESENTS : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – SAINT-MAXENT Aude – MARIE-OLIVE Julie – JORGÉ Thierry – CALIZZANO Mathieu – DION Daniel

EXCUSES : MARSZAN Véronique – LAHAYE Françoise – SUBRENAT Valérie

SECRETARE : MME GORGE Christine

Madame LAHAYE Françoise et Madame SUBRENAT Valérie ont donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
10	7	9	2	9	9	0	0

MISE EN PLACE D'UNE BASE ADRESSE LOCALE (BAL)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les devis établis par LA POSTE pour la réalisation d'une Base Adresse Locale sur la commune :

- le devis relatif à la prestation d'audit et conseil, à la réalisation du plan d'adressage, à l'animation de réunions et à l'établissement d'un rapport méthodologique s'élève à 3100 € H.T..
- le devis relatif à la signalétique s'élève à 3290.30 € H.T.

Le Conseil municipal,

- **APPROUVE** le projet de réalisation d'une Base Adresse Locale pour un montant total de 6390.30 € H.T..
- **SOLLICITE**, auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne l'attribution d'une subvention pour la réalisation de ce projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Augne, le 6 avril 2022



LE MAIRE,




Marc CHAMPAUD



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 13 – 2022

L'an deux mille vingt deux, le 4 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2022

PRESENTS : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – SAINT-MAXENT Aude – MARIE-OLIVE Julie – JORGé Thierry – CALIZZANO Mathieu – DION Daniel

EXCUSES : MARSZAN Véronique – LAHAYE Françoise – SUBRENAT Valérie

SECRETARE : MME GORGE Christine

Madame LAHAYE Françoise et Madame SUBRENAT Valérie ont donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
10	7	9	2	9	9	0	0

G.A.E.C. FRAYSSE-BOSREDON

Projet d'extension de son élevage de porcs situé sur la commune de Bujaleuf

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par arrêté du 14 janvier 2022, Madame la Préfète de la Haute-Vienne a prescrit la mise à la consultation du public, dans la mairie de Bujaleuf du 7 février 2022 au 7 mars 2022, du dossier de demande d'enregistrement par le G.A.E.C. FRAYSSE BOSREDON concernant le projet d'extension de son élevage de porcs, implanté au lieu-dit « Bazenant » sur la commune de Bujaleuf.

Une partie du territoire de la commune d'Augne étant compris dans le rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation, il a été régulièrement procédé à l'affichage de l'arrêté définissant les modalités d'organisation et de déroulement de cette consultation ainsi que l'avis annonçant la consultation.

Le Conseil municipal, en application de l'article R. 512-46-11 était invité à donner son avis sur ce projet et devait être exprimé, pour être pris en considération, au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public soit jusqu'au 22 mars 2022.

Le délai étant écoulé, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est possible d'émettre un avis qui sera transmis en Préfecture au Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique afin que les services prennent connaissance de l'avis du Conseil municipal de la commune d'Augne.

Le Conseil municipal ne présente aucune opposition et émet un avis favorable au projet d'extension de son élevage de porcs par le G.A.E.C. FRAYSSE BOSREDON au lieu-dit « Bazenant » sur la commune de Bujaleuf.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 11 avril 2022.

LE MAIRE,

Marc CHAMPAUD





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 14 – 2022

L'an deux mille vingt deux, le 4 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2022

PRESENTS : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – SAINT-MAXENT Aude – MARIE-OLIVE Julie – JORGé Thierry – CALIZZANO Mathieu – DION Daniel

EXCUSES : MARSZAN Véronique – LAHAYE Françoise – SUBRENAT Valérie

SECRETARE : MME GORGE Christine

Madame LAHAYE Françoise et Madame SUBRENAT Valérie ont donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
10	7	9	2	9	9	0	0

OBJET : Travaux de réhabilitation du logement situé au dessus de la mairie et de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 1^{er} mars 2022, il avait été autorisé à procéder à la signature du marché pour un montant total de 121 240.69 € H.T..

Il présente :

- l'avenant N° 1 établi par la SARL MARGOT ET FILS – Lot N° 3 (Plâtrerie–Isolation–Faux plafonds) : cet avenant concerne une modification au niveau d'une partie d'un plafond plat remplacé par un plafond rampant, ainsi que la pose du doublage supplémentaire.

Le devis s'élève à 2089 € H.T. :

- modification de surface (plafond rampant) = 3519 € H.T.

- déduction du montant initial estimé (plafond plat) = 1430 € H.T.

Le devis initial pour le lot N° 3 d'un montant de 19 573.13 € H.T. s'élève à **21 662.13 € H.T.**

Monsieur le Maire précise que le choix du réfrigérateur (de capacité supérieure) a été modifié et représente un surcoût de **117.94 € H.T.** – LOT N° 8 APGC.

Lots	Entreprises	Montants	Avenants
1 – Démolition -Ravalement	PAQUET	18 863.25	
2 – Menuiseries intérieures	BRISSIAUD	23 553.52	
3 – Plâtrerie –Isolation – Faux Plafonds	MARGOT	19 573.13	+ 2089.00
4 – Sols durs	MESMIN	1783.11	
5 – Sols souples	DESPLOMBINS	10 624.41	
6 – Peintures	GUYONNAUD	11 226.92	
7 – Electricité – Chauffage	DYNAMO 87	20 497.84	+ 117.94
8 – Plomberie	APGC	15 118.51	
TOTAL H.T.		121 240.69	2206.94

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** les modifications apportées au marché initial portant le montant total à **123 447.63 € H.T.**
- **AUTORISE** le Maire à procéder à la signature des devis concernant :
 - l'avenant N° 1 au lot N° 3 pour un montant de 2089 € H.T.
 - la modification du réfrigérateur – Lot N° 8 pour un montant de 117.94 € H.T..

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 11 avril 2022.

LE MAIRE
Marc CHAMPAUD

